



## Annonce d'arrêts et décisions

La Cour européenne des droits de l'homme communiquera par écrit neuf arrêts le mardi 26 septembre et 27 arrêts et / ou décisions le jeudi 28 septembre 2023.

Ces arrêts et décisions seront disponibles à partir de **10 heures** (heure locale) sur le site Internet de la Cour ([www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int)).

### Mardi 26 septembre 2023

#### Yordanov et autres c. Bulgarie (requêtes n<sup>os</sup> 265/17 et 26473/18)

Les requérants, Rosen Yordanov, Nevin Bozadzhieva et Gyulver Hasan, sont trois ressortissants bulgares, nés entre 1968 et 2007, ainsi qu'une société, Ruzh-Dil Eood, dont le siège se trouve à Yasenovets, en Bulgarie. Le premier requérant, qui a également la nationalité belge, réside à Anvers, en Belgique ; la deuxième requérante et le troisième requérant résident à Yasenovets.

L'affaire porte sur l'application d'une loi, adoptée en 2012, qui prévoit la confiscation par l'État des biens dont il est allégué qu'ils ont été « acquis illégalement ». Les requérants se sont tous vu confisquer certains de leurs biens après avoir été condamnés pour une ou plusieurs infractions pénales, alors que, selon leurs dires, aucun lien n'avait été établi entre la ou les infraction(s) en question et les biens concernés.

Invoquant l'article 1 du Protocole n<sup>o</sup> 1 (protection de la propriété) à la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi que l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable) et l'article 13 (droit à un recours effectif) de celle-ci, les requérants se plaignent de la confiscation de leurs biens, qu'ils estiment injuste et arbitraire.

La Cour communiquera par écrit ses arrêts et décisions dans les affaires suivantes, dont certaines concernent des questions qui lui ont déjà été soumises, notamment la durée excessive des procédures.

Ces arrêts et décisions pourront être consultés sur [HUDOC](http://HUDOC), la base de jurisprudence de la Cour accessible en ligne, dès le jour où la Cour les aura rendus.

Ils ne seront pas mentionnés dans le communiqué de presse qui sera publié ce jour-là.

### Mardi 26 septembre 2023

Nom	Numéro de la requête principale
Sedrakyan c. Arménie	5337/13
Bulić c. Croatie	32997/15
Jelčić Stepinac c. Croatie	16087/18
Mafalani c. Croatie	38765/16
Ciorcaș c. Roumanie	23112/16
Kolompar c. Serbie	34167/15
Dağlı et autres c. Türkiye	25820/18
Doğudan c. Türkiye	12256/21

Jeudi 28 septembre 2023

Nom	Numéro de la requête principale
Witt c. Allemagne	35745/19
Guliyev c. Azerbaïdjan	6383/15
Karimli c. Azerbaïdjan	69148/16
Prodanović et Todorović c. Bosnie-Herzégovine	19887/21
HUP - ZAGREB d.d. c. Croatie	25174/18
D.M. et autres c. France	22613/21
SA Casino, Guichard-Perrachon et SAS A.M.C. c. France	59031/19
Angeleski et autres c. Macédoine du Nord	73016/17
M.C.G. et autres c. Macédoine du Nord	31347/20
Hernehult c. Norvège	20102/19
Beluch c. Pologne	4065/21
Tomkiewicz c. Pologne	46855/20
Neves Marques c. Portugal	739/21
Rio Forte Investments, S.A. (Massa Insolvente) c. Portugal	15584/20
Vinškovský c. République tchèque	59252/19
Pismiș c. Roumanie	14615/18
Spătaru c. Roumanie	57834/19
Azizov et autres c. Russie	33369/18
Baronin et autres c. Russie	18032/19
Ivanov et autres c. Russie	58772/18
Kolesnikova et autres c. Russie	54250/18
Pronin et autres c. Russie	49321/18
Pugachev et autres c. Russie	75045/11
Yuminin et autres c. Russie	57747/10
M.Đ. et autres c. Serbie	73865/16
Vlasenko c. Ukraine	46427/19
Zhokh c. Ukraine	29319/13

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur [www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int). Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : [www.echr.coe.int/RSS/fr](http://www.echr.coe.int/RSS/fr) ou de nous suivre sur Twitter [@ECHR\\_CEDH](https://twitter.com/ECHR_CEDH).

#### Contacts pour la presse

[echrpresse@echr.coe.int](mailto:echrpresse@echr.coe.int) | tél. : + 33 3 90 21 42 08

**Les journalistes sont invités à privilégier les demandes de renseignement par courriel.**

Tracey Turner-Tretz (tél. : + 33 3 88 41 35 30)

Denis Lambert (tél. : + 33 3 90 21 41 09)

Inci Ertekin (tél. : + 33 3 90 21 55 30)

Neil Connolly (tél. : + 33 3 90 21 48 05)

Jane Swift (tél. : + 33 3 88 41 29 04)

**La Cour européenne des droits de l'homme** a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.